



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E172893

VALABLE JUSQU'AU 10/02/2026

ÉDITÉ LE 27/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/07/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MELUN

Siret : 821 890 837 00023

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 2144239

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 34341650 R

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 34341650 R

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : RENOV' ENERGIE

67 AVENUE DU GENERAL LECLERC
67-69
77000 LA ROCHETTE

Téléphone : 0986653538

Fax :

Portable : 06 83 76 32 79

Site Internet : renov-energie.com

E-mail : info@renov-energie.com

Responsabilité légale :

BELHOUS BILAL GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	14/01/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	21/03/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	21/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	11/02/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	21/03/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	21/03/2023
o Isolation des combles perdus	21/03/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	21/03/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSANT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSANT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.